

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Office national suisse du tourisme  
**Herausgeber:** Office national suisse du tourisme  
**Band:** 26 (1966)

**Rubrik:** Relations avec les autorités, Les groupements intéressés au tourisme et d'autres organisations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## II. RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS, LES GROUPEMENTS INTÉRESSÉS AU TOURISME ET D'AUTRES ORGANISATIONS

Notre reconnaissance va tout d'abord aux Chambres fédérales, au Conseil fédéral, au Département fédéral des transports et communications et de l'énergie – et tout particulièrement à son chef, le conseiller fédéral Rudolf Gnägi – à l'office fédéral des transports. Tous n'ont cessé de suivre et de soutenir notre effort avec la plus grande compréhension. Deux groupes de stagiaires du département politique qui se préparent aux carrières diplomatique et consulaire ont été initiés à notre travail de propagande en faveur de la Suisse à l'étranger. En collaboration avec le délégué du Conseil fédéral à l'assistance technique et avec les divisions de la presse, de l'information et des organisations internationales, nous avons accueilli un certain nombre de personnalités en provenance de pays en voie de développement qui s'intéressent aux questions touristiques. Nous remercions également le bureau fédéral de statistique, qui a toujours mis rapidement à notre disposition les informations relatives à l'évolution du tourisme. Notre collaboration avec l'Office suisse d'expansion commerciale et Pro Helvetia a visé à coordonner encore mieux l'effort déployé pour renforcer la « présence de la Suisse dans le monde » ; ce thème a fait l'objet de divers échanges de vues sous la présidence du conseiller fédéral Willy Spühler, chef du Département politique. La collaboration a été également étroite avec les directions générales des CFF et des PTT, de même qu'avec Swissair – qui a tout particulièrement contribué à la coordination des efforts en matière de propagande –, la Fédération Suisse du Tourisme, l'Union suisse d'entreprises de transport, la Société suisse des hôteliers, la Société suisse des cafetiers et restaurateurs, les groupements du trafic routier, l'Association des stations thermales suisses, l'Association suisse des stations climatiques, l'Association suisse des directeurs d'offices de tourisme, l'Union des sociétés suisses de développement, la Société suisse de radiodiffusion et de télévision, le Ciné-journal suisse, la presse quotidienne et technique, la Caisse suisse de voyages, les organismes touristiques régionaux et locaux, la Fédération suisse des agences de voyages, les associations sportives et nombre d'institutions culturelles et scientifiques. Sans leur appui, l'effort déployé par l'ONST dans les divers domaines n'aurait certainement pas été aussi efficace.

Au cours de l'exercice, plusieurs collaborateurs de l'ONST ont exposé ici et là les problèmes du tourisme suisse et de la propagande. Notre directeur a participé, à Berlin, à un colloque international sur le tourisme il a prononcé divers exposés à l'institut du tourisme de l'université de Berne, devant le groupe parlementaire des transports, de l'hôtellerie et

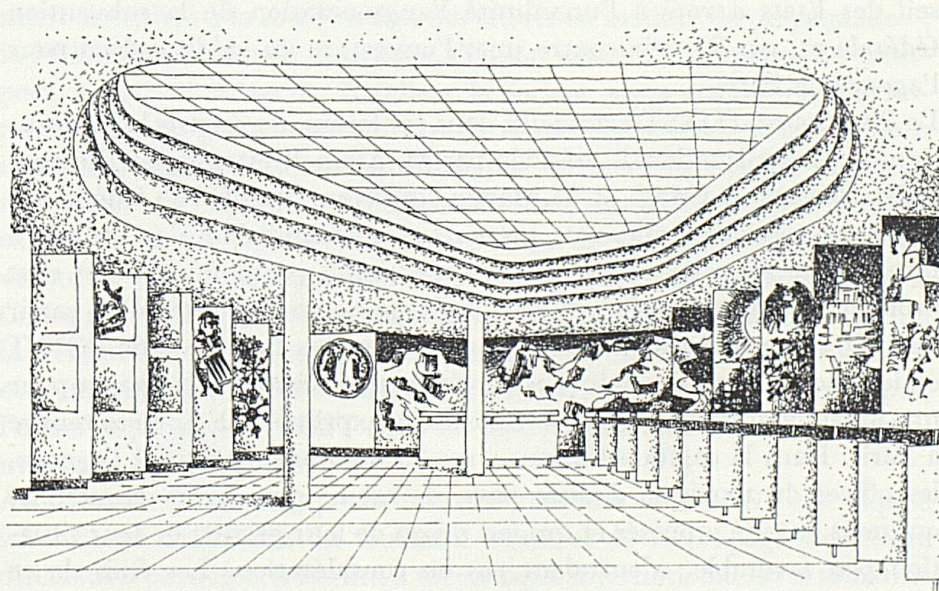
du tourisme, à l'université des sciences économiques et sociales de Saint-Gall et ailleurs encore. Notre vice-directeur a commenté les questions qui nous intéressent devant l'assemblée générale de la Société de développement des Grisons et lors du séminaire lucernois du tourisme. Notre rédacteur, Hans Kasser, a pris la parole lors de l'assemblée annuelle de l'Association Pro Regensberg et Fred Birman, chef de notre service de presse, au Skål Club et à l'American Men's Club de Zurich.

Le 6 juin 1966, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres fédérales deux messages, dont l'un proposait une augmentation de la subvention fédérale allouée à l'ONST et le second l'ouverture d'un crédit spécial pour la rénovation de l'agence de Paris. Le premier message prévoyait de porter la subvention de 5,5 à 8 millions de francs dès 1967 et à 10 millions de francs dès 1970. Le second demandait un crédit extraordinaire de 2,988 millions de francs pour la transformation de l'agence de Paris. Les deux commissions parlementaires ont tenu, à des fins d'information, l'une de leurs séances au siège de l'ONST. Le 24 août, la commission des Etats s'est réunie à Zurich, sous la présidence de M. Eugène Dietschi et en présence du conseiller fédéral R. Gnägi et de M. A. Martin, directeur de l'office fédéral des transports. Notre président, M. Gabriel Despland, en faisait partie. Le 29 septembre, le Conseil des Etats a voté à l'unanimité l'augmentation de la subvention fédérale et, par 21 voix contre une, l'ouverture du crédit spécial pour l'agence de Paris.

Le 28 octobre, l'ONST a accueilli dans ses locaux de Zurich la commission du Conseil national, présidée par M. Albin Breitenmoser. Le conseiller fédéral R. Gnägi et M. Martin, directeur de l'Office fédéral des transports étaient également présents. La commission s'est ralliée à l'unanimité au relèvement de la subvention à partir de 1967 et s'est prononcée à la majorité en faveur de l'augmentation proposée à partir de 1970; une minorité, estimant que les besoins financiers de l'ONST étaient de nature à devenir plus élevés encore, hésitait à s'engager pour une aussi longue période. La commission a exprimé le désir de se rendre à Paris. Dans la capitale française, ses 15 membres ont visité l'agence, les offices du tourisme d'autres pays, de même que divers immeubles qui nous ont été proposés et qui, en raison de leur prix ou de leur situation peu favorable, n'entraient pas en considération. Les frais de ce voyage, dans la mesure où ils dépassaient les indemnités ordinaires, ont été pris en charge par les commissaires eux-mêmes.

*Augmentation de la subvention fédérale et octroi d'un crédit spécial pour l'agence de Paris*

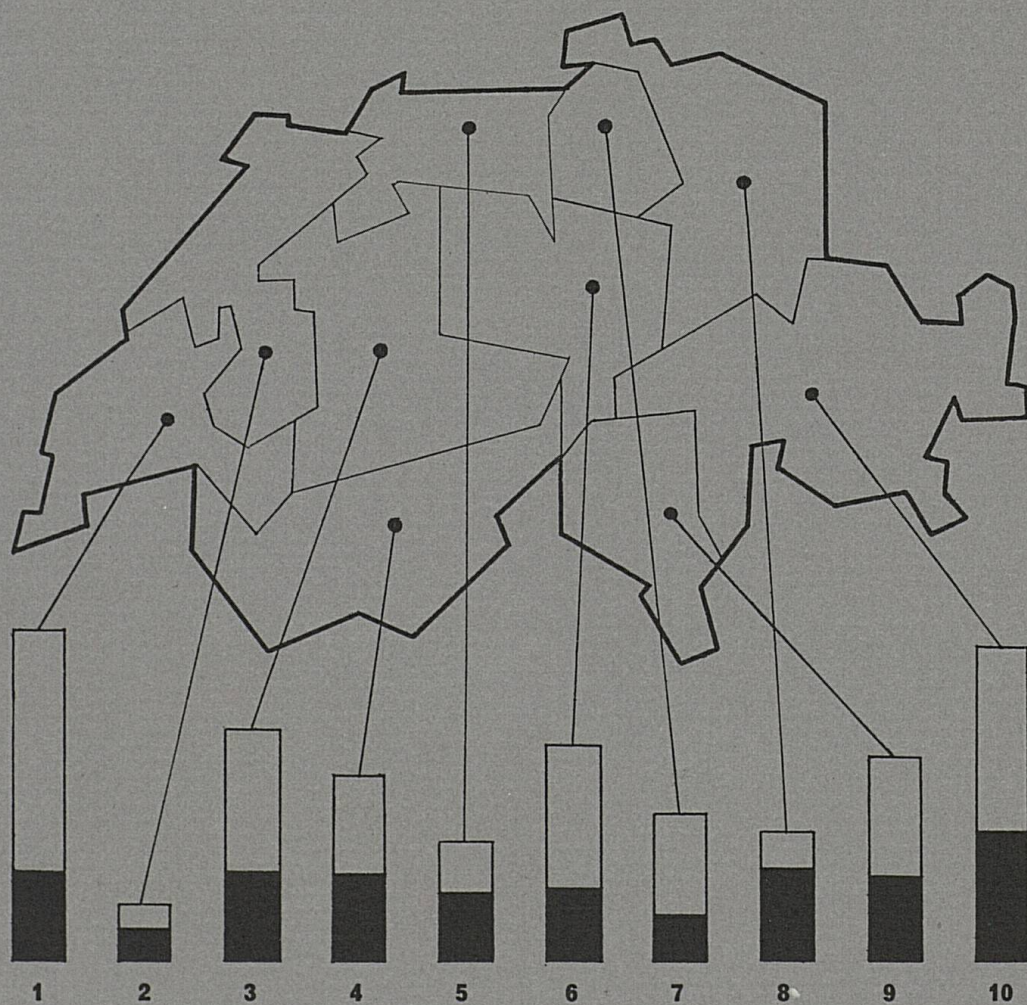
Le 29 novembre, le Conseil national a accepté à l'unanimité l'augmentation de la subvention demandée par le Conseil fédéral; l'ouverture du crédit destiné à l'agence de Paris a été voté par 71 voix contre 11. L'arrêté fédéral prévoit qu'en cas de résiliation du bail à loyer, le « pas de porte » qui sera exigé fera retour à la caisse fédérale. Nous remercions encore une fois très sincèrement les deux conseils pour la compréhension dont ils ont fait preuve.



Le hall d'information de notre Agence à Paris tel qu'il se présentera après les travaux de rénovation qui commenceront bientôt.

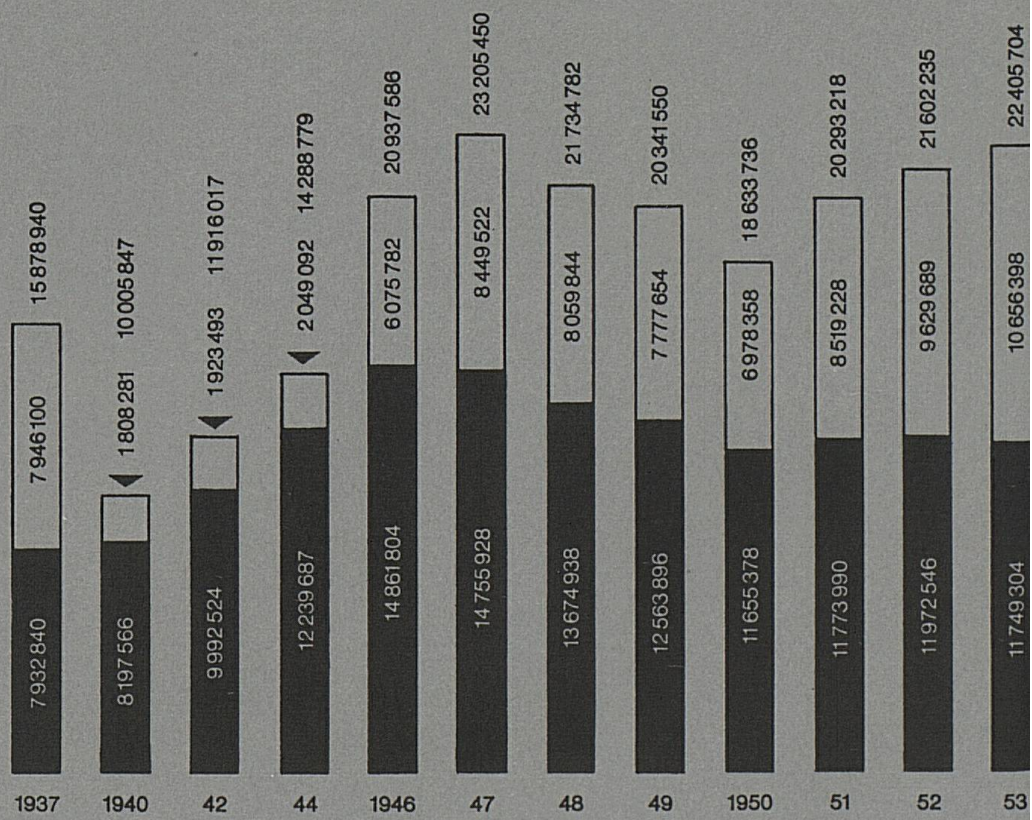
NUITÉES DANS LES HOTELS,  
MOTELS, PENSIONS,  
SANATORIUMS DE MONTAGNE  
ET MAISONS DE CURE EN 1966

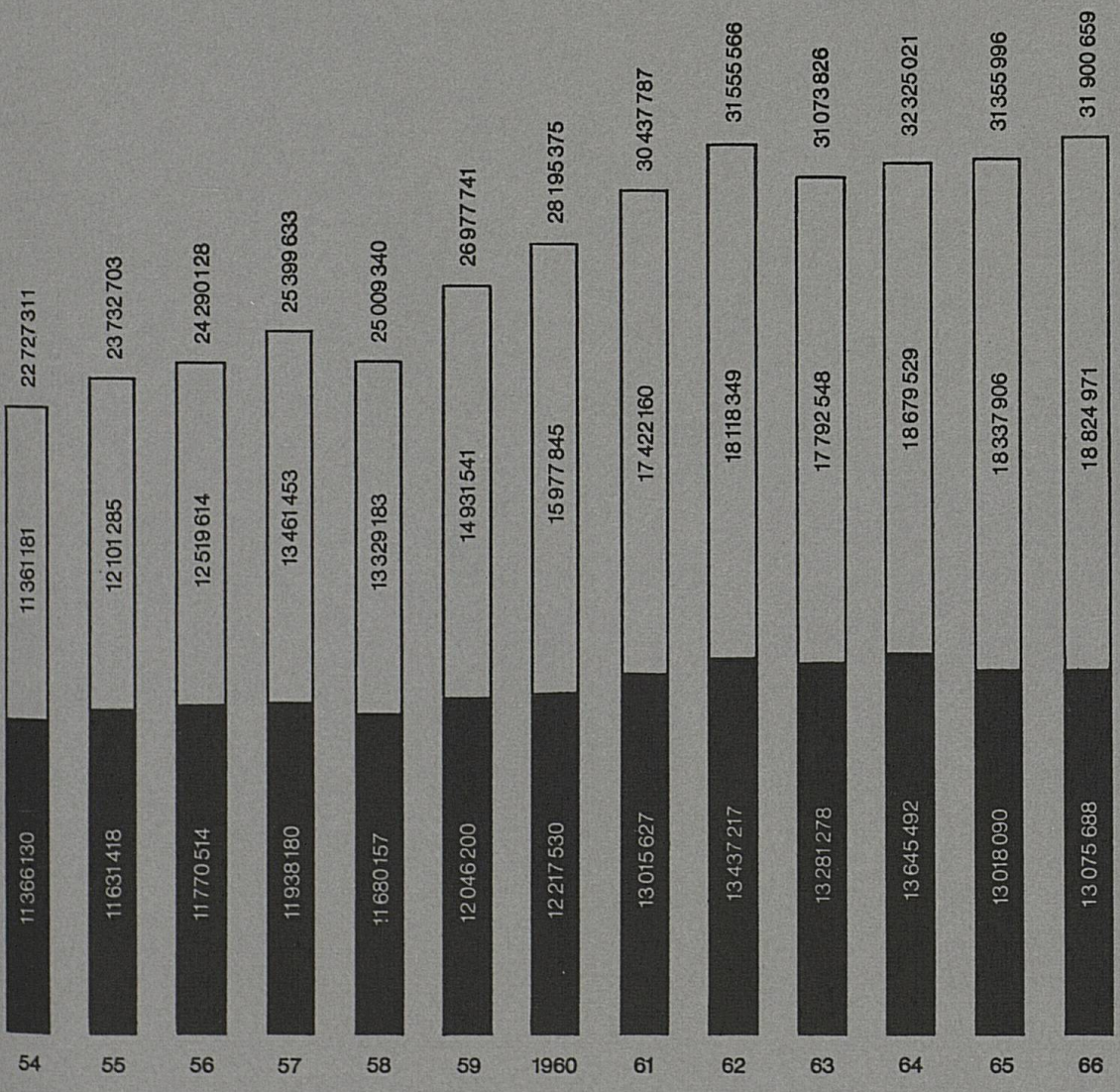
Régions touristiques de l'ONST	Hôtes suisses	Hôtes étrangers	Total
<b>1</b> Région du Léman	1 562 907	3 833 988	5 396 895
<b>2</b> Fribourg, Neuchâtel, Jura bernois	501 141	341 631	842 772
<b>3</b> Berne (sans le Jura)	1 501 061	2 347 268	3 848 329
<b>4</b> Valais	1 412 305	1 638 343	3 050 648
<b>5</b> Suisse nord-ouest	1 129 502	889 087	2 018 589
<b>6</b> Suisse centrale	1 173 223	2 397 418	3 570 641
<b>7</b> Canton de Zurich	710 858	1 715 034	2 425 892
<b>8</b> Suisse nord-est	1 471 819	612 645	2 084 464
<b>9</b> Tessin	1 300 015	1 994 700	3 294 715
<b>10</b> Grisons	2 312 857	3 054 857	5 367 714



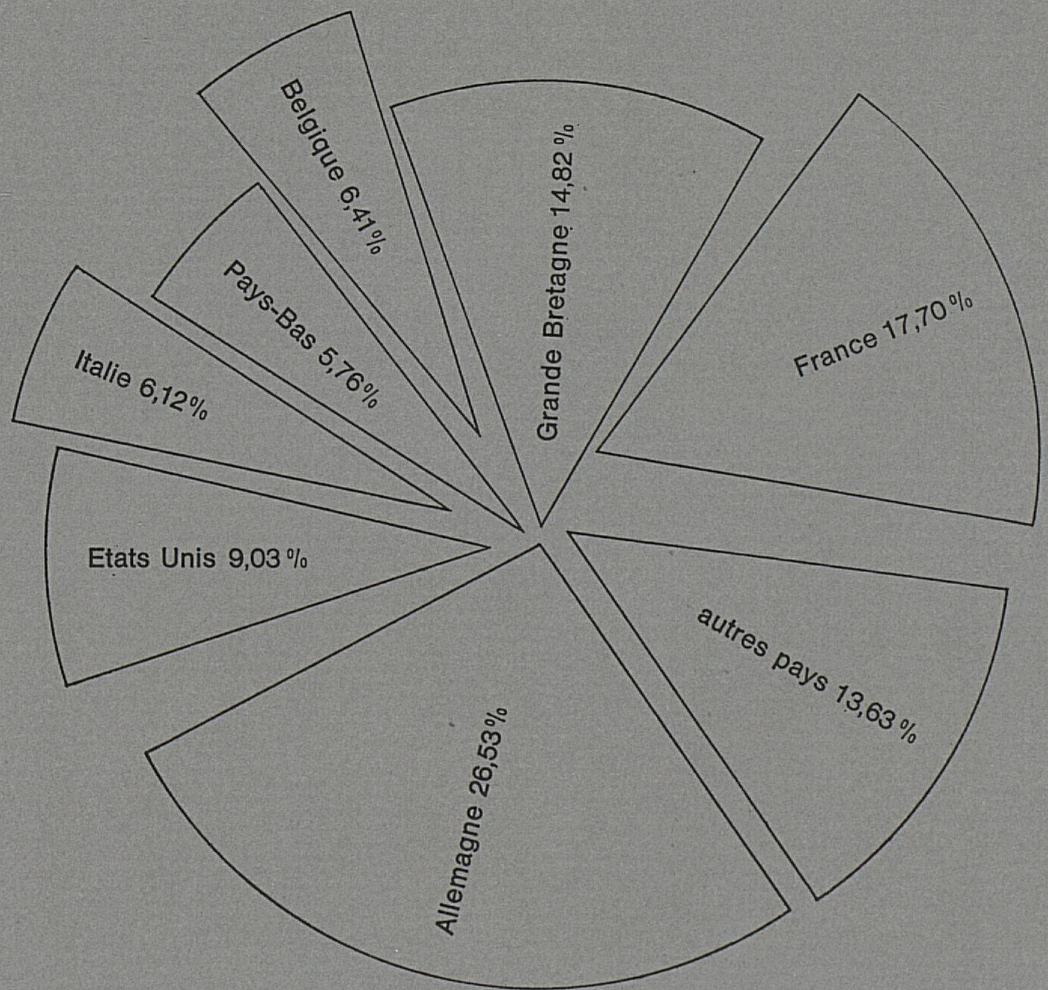
NUITÉES DANS LES HOTELS,  
PENSIONS, SANATORIUMS ET  
MAISONS DE REPOS 1937-1966

□ Nuitées des hôtes domiciliés à l'étranger  
■ Nuitées des hôtes domiciliés en Suisse





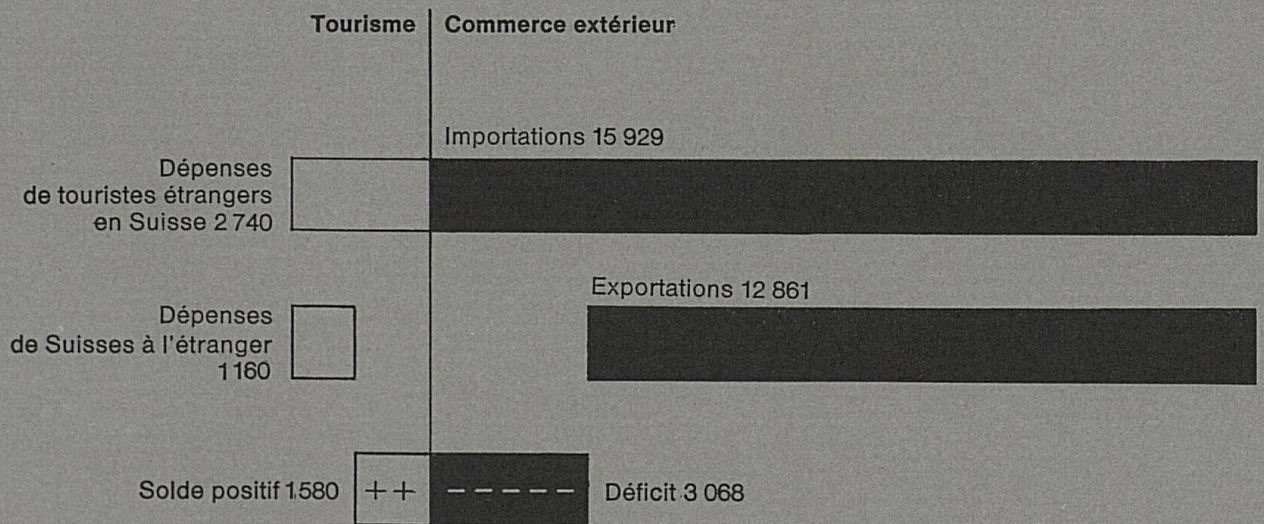
RÉPARTITION  
PROPORTIONNELLE DES  
NUITÉES DES HOTES  
ÉTRANGERS (1966)





Le montant exact des recettes touristiques pour l'année 1966 n'est pas encore connu. Il devrait cependant approcher les 3 milliards de francs.

COMMERCE EXTÉRIEUR ET  
TOURISME EN 1965  
(en millions de francs)

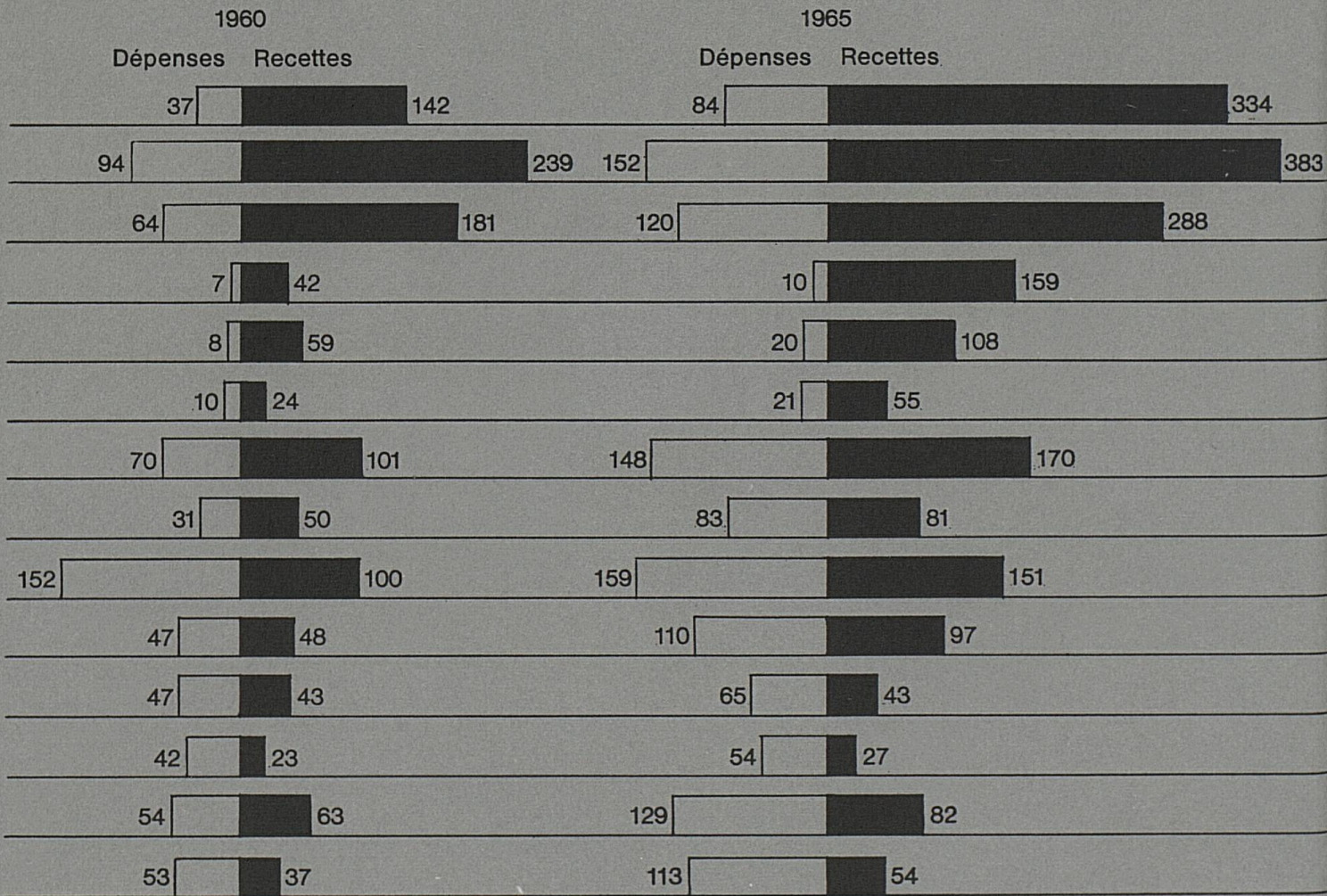


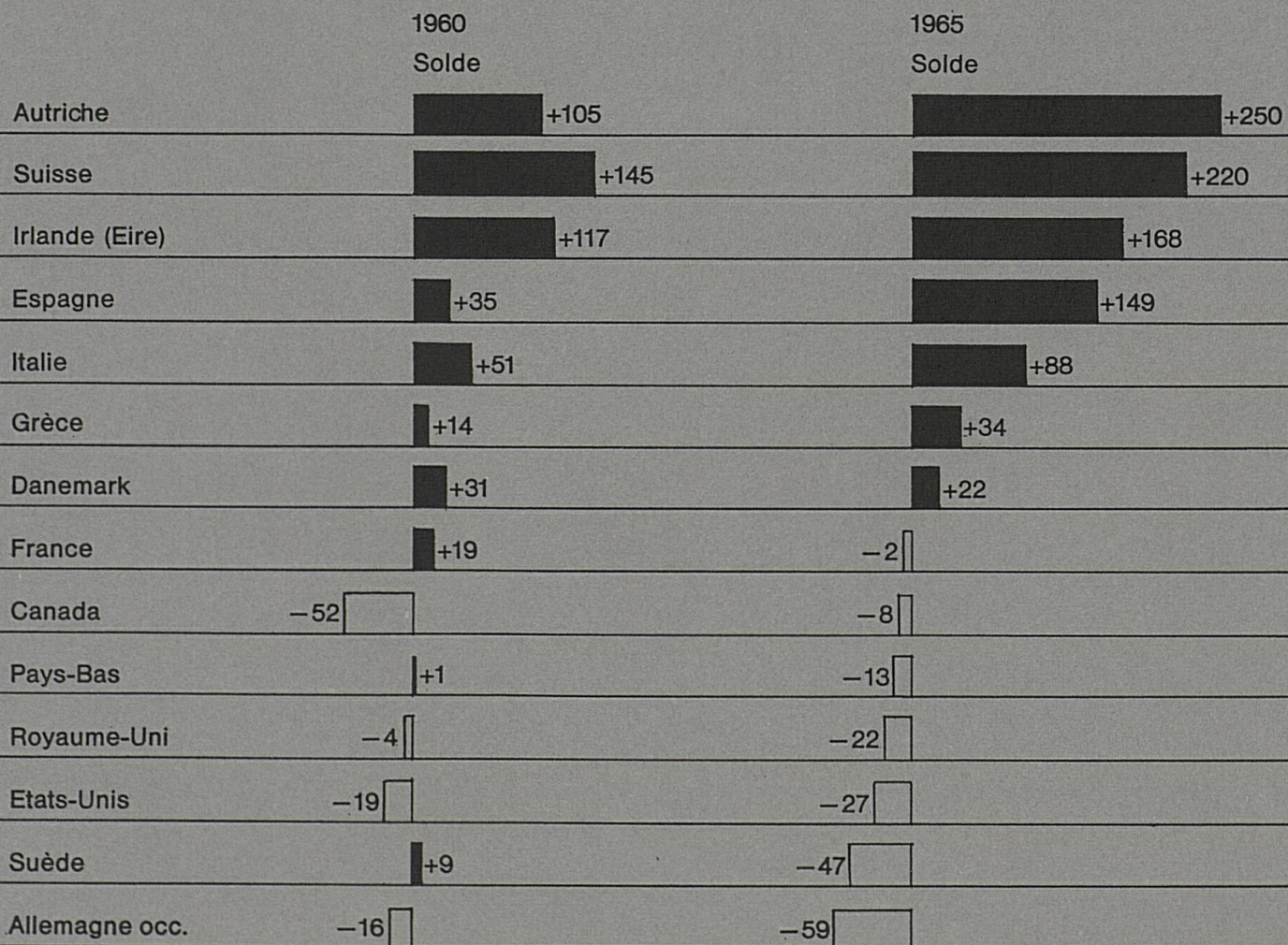
En 1965, le solde positif du tourisme a couvert le déficit du commerce extérieur dans une proportion de 51,50%

COMPARAISON DES  
RECETTES ET DÉPENSES  
TOURISTIQUES EN  
1960 ET 1965  
(En francs par habitant)

Source: «Le tourisme dans les pays de l'OCDE».  
Les chiffres définitifs pour 1966 ne sont pas encore disponibles.

Recettes provenant du tourisme étranger dans les pays suivants, et dépenses  
des touristes de ces pays pour leurs voyages à l'étranger, par tête d'habitant:





MONTANTS  
DES EXPORTATIONS  
DES PRINCIPALES BRANCHES  
DE L'INDUSTRIE ET DU  
TOURISME, EN 1965  
(en millions de francs)

Les chiffres définitifs pour 1966  
ne sont pas encore disponibles

*Machines et appareils  
électriques et autres*

3624

*Tourisme*

2740

*Produits chimiques  
et pharmaceutiques*

2532

*Horlogerie*

1799

*Textiles*

1289

*Denrées alimentaires  
et tabacs*

677